

# Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le mardi 30 juin 2020 à 9 h 30 salle Peter-McGill, hôtel de ville et par téléconférence

## **PRÉSENCES:**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

#### **ABSENCES:**

Mme Valérie Plante, Mairesse Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

## **AUTRES PRÉSENCES:**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances

Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint

Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée

Mme Suzie Miron, Conseillère associée

M. Alex Norris, Conseiller associé

Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée

M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé

M. Craig Sauvé, Conseiller associé

M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.
CE20 1007
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 30 juin 2020.
Adopté à l'unanimité.
10.001

#### **CE20 1008**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

## **RÉSOLU:**

- 1 de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
  - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
  - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
  - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
  - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
  - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
  - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.	
30.001 1206407012	
Levée de la séance à 9 h 34	
70.001	
Les résolutions CE20 1007 et CE comme si elles l'avaient été une à	20 1008 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées une.
Benoit Dorais Président du comité exécutif	Emmanuel Tani-Moore Greffier adjoint
i regiaerit da corrile excediti	Oremer adjoint